

-- ARABIE SAOUDITE --

Pas de peine de mort pour les mineurs !

Action à l'occasion
de la Journée des
droits de l'homme
10 décembre 2023

Au moins 65 personnes emprisonnées en Arabie saoudite pourraient être exécutées à tout moment. Parmi elles, huit hommes qui étaient mineurs au moment des « crimes » dont ils sont accusés. Ils appartiennent à la minorité chiite et ont été accusés d'avoir participé à des manifestations contre le régime. Des exécutions sont particulièrement à craindre à l'approche de Noël.

Jalal Labad a été détenu à l'isolement pendant au moins neuf mois et demi. Le tribunal ne répond pas à la question de sa famille sur l'état de sa situation juridique. Dans un échange de lettres avec les rapporteurs spéciaux de l'ONU, le gouvernement saoudien a toutefois indiqué que la Cour suprême avait confirmé la condamnation à mort de Jalal. Jalal peut désormais être exécuté à tout moment et sans préavis.

Jalal Labad, Abdullah Al-Derazi, Youssef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj, Ali Jaafar Al Mabiouq, Jawad Qureiris, Ali Hassan Al-Subaiti et Mahdi Al-Mohsen sont sous la menace directe d'une exécution. Les huit jeunes hommes sont tous issus de la minorité musulmane chiite, qui est opprimée en Arabie saoudite.

Ils sont poursuivis pour leur participation à des manifestations contre le régime qui se sont déroulées depuis le printemps arabe en 2011. Ils ont, pour la plupart, été arrêtés entre 2017 et 2018 pour des faits qu'ils auraient commis alors qu'ils étaient mineurs. **Chacun des huit hommes a été détenu à l'isolement pendant des mois, subissant des actes de torture pour qu'il passe aux aveux.** Ce n'est qu'au bout de plusieurs années de détention qu'ils ont été conduits devant la justice où, pour la première fois, ils ont pu être défendus par un avocat.

Ces hommes ont été déférés devant les juridictions pénales spécialisées censées poursuivre les crimes liés à des actes terroristes. Dans la réalité, elles s'attaquent à toute personne s'opposant à la politique du régime. Les manifestants de la minorité chiite y risquent souvent la peine de mort, sous la catégorie pénale du Tazir. Il s'agit d'un terme du droit pénal islamique qui désigne les peines laissées à la discrétion des autorités judiciaires locales. Le recours au Tazir permet au régime d'imposer tacitement des sanctions arbitraires, tout particulièrement dans les cas de répression politique. Parmi les éléments à charge présentés par le parquet figure une proportion choquante d'aveux obtenus sous la contrainte. **Malgré les déclarations des accusés faites devant le juge et dénonçant les actes de torture subis en détention pour leur faire signer des aveux, aucune enquête n'a été menée sur ces allégations.**

La plupart des charges retenues contre **Youssef Al-Manasef** reposent sur des événements survenus dans son enfance : participation aux funérailles de personnes (dont deux jeunes) abattues par les forces de sécurité lors de manifestations et de raids, participation à des émeutes et déclaration de slogans anti-étatiques. Il n'existe pas d'autres preuves contre lui que les déclarations obtenues sous la torture.

Hassan Zaki Al-Faraj était, entre autres, condamné à mort pour possession de photos interdites, détention d'armes, participation à une organisation terroriste, hébergement de personnes recherchées et assistance à des blessés. Pendant trois ans, il s'est vu refuser l'accès à un avocat. Aujourd'hui encore, il souffre des conséquences de la torture.

Pendant trois mois, la famille d'**Abdullah Al-Derazi** ne savait pas où il était détenu. Il a été accusé, entre autres, d'avoir participé à des funérailles, à des manifestations et d'avoir distribué de l'eau lors de manifestations. La Cour suprême a confirmé la condamnation à mort. Abdullah peut être exécuté à tout moment et sans préavis.

Tout cela constitue une violation flagrante à la fois des conventions internationales ratifiées par l'Arabie saoudite et de ses propres lois. Ces dernières interdisent le recours à la torture et la peine de mort contre les mineurs.

La période de Noël fait craindre le pire

Les fêtes de fin d'année approchent et **l'anxiété monte encore d'un cran chez les familles des condamnés. Déjà en 2016 et 2020, le régime saoudien s'était servi de l'accalmie diplomatique et médiatique de la fin d'année pour exécuter de nombreuses personnes – parmi elles des mineurs.** Souvent, les familles ne sont informées ni des condamnations à mort, ni d'une exécution imminente. Le régime ne précise pas non plus où se trouve le corps. Notre organisation partenaire ESOHR (European Saudi Organisation for Human Rights) craint que cela ne se reproduise cette année, et que les familles, cas échéant, n'apprennent l'exécution de leurs proches que par les médias.



Devant le juge, **Al Jaafar Al-Mabrouq** a nié toutes les accusations portées contre lui. Il a déclaré que ses aveux lui avaient été extorqués sous la torture. En outre, les manifestations auxquelles il aurait participé auraient eu lieu alors qu'il était encore mineur. Malgré cela, le juge l'a condamné à mort. Ce jugement a été confirmé par la cour d'appel le 15 mars 2023.

i

Des années sanglantes depuis l'arrivée au pouvoir de Mohammed bin Salman

La peine de mort est abolie en Arabie saoudite, sauf pour les personnes accusées de meurtre, a déclaré le prince héritier saoudien Mohammed bin Salman, plus connu sous le nom de MBS, le 3 mars 2022. Une semaine plus tard, son régime a exécuté 81 personnes – en une journée. Seules quelques-unes d'entre elles avaient été condamnées pour meurtre. Il s'agissait probablement de la plus grande exécution de masse de l'histoire récente de l'Arabie saoudite.

Cette hypocrisie flagrante et le dédain total des promesses et des engagements en matière de droits humains sont le fil rouge du règne de MBS, dirigeant de fait de l'Arabie saoudite depuis 2015.

Depuis le meurtre sauvage du journaliste Jamal Khashoggi dans les locaux du consulat saoudien à Istanbul le 2 octobre 2018, l'opinion internationale a pris conscience des nombreuses violations des droits humains en Arabie saoudite. Cette situation n'est pas nouvelle mais s'est grandement détériorée avec la montée en puissance de MBS. Derrière une façade de réformiste et de libéral, ce dernier dirige une campagne d'arrestations et d'exécutions contre toute voix dissidente.

Durant l'été 2017, une première vague d'arrestations visait particulièrement des représentants des milieux religieux, des intellectuels et des activistes saoudiens qui se seraient montrés critiques vis-à-vis de la politique saoudienne. 2018 a de nouveau connu une vague de répression ciblant des

défenseurs des droits des femmes comme Samar Badawi*. Entre-temps, les arrestations des défenseurs, opposants et critiques de toutes sortes se sont multipliées et les exécutions ont fortement augmenté.

Si 2020 a connu une baisse marquée des exécutions (27), c'était avant tout une manière pour le pouvoir saoudien de se montrer sous un meilleur jour, alors que le G20 se tenait en Arabie saoudite en novembre 2020. Une fois le regard de la communauté internationale détourné, le régime a de nouveau intensifié la répression, les détentions arbitraires et les exécutions. En 2022, 196 exécutions ont été recensées, le chiffre le plus élevé depuis trente ans. Les organisations de défense des droits humains soulignent toutefois que le chiffre réel pourrait être bien plus élevé.

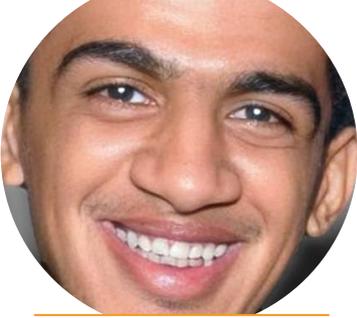
L'ONU a trouvé des preuves que MBS était personnellement derrière le meurtre de Jamal Khashoggi. Les pays occidentaux ont tenté de marginaliser l'Arabie saoudite d'un point de vue diplomatique. Mais le crime n'a jamais fait l'objet d'une enquête indépendante et impartiale, même après plus de cinq ans. Au lieu de cela, le président américain Joe Biden et son homologue français Emmanuel Macron ont à nouveau rencontré le prince héritier en juillet 2022. Le lien entre le retour en grâce de MBS et l'augmentation des exécutions en Arabie saoudite est évident.

* Voir Nuit des Veilleurs 2020

La peine de mort est une forme de torture à de nombreux égards. Pour en savoir plus, consultez notre brochure numérique : is.gd/peinedemort_torture



Ali Hassan Al-Subaiti aurait, entre autres, appartenu à une organisation terroriste et aurait été impliqué dans le trafic d'armes, alors qu'il avait douze ans. Il a été condamné à mort.



Le père de **Jawad Qureiris** et deux de ses frères étaient déjà détenus arbitrairement ; un autre frère a été abattu par les forces de sécurité lors de manifestations en 2011. Jawad Qureiris lui-même a été contraint de faire des aveux sous la torture, puis a été condamné à mort.

Signer maintenant :

Non à la peine de mort pour les mineurs



Pétition à l'Arabie saoudite

→ Feuille de pétition ci-jointe

La loi saoudienne sur les mineurs, promulguée par décret royal le 31 juillet 2018, dispose que « si le crime commis par le mineur est passible de la peine de mort, la condamnation est commuée en une peine n'excédant pas 10 ans d'emprisonnement dans l'établissement ». Un décret royal de 2020 est venu élargir l'application de cette loi, prévoyant l'interdiction de la peine de mort prononcée à l'encontre de mineurs dans la catégorie pénale du Tazir. L'Arabie saoudite est en outre partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui lui interdit d'imposer la peine capitale pour des infrac-

tions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans. Elle a également ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont l'article 2 requiert de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que des actes de torture soient commis sur son territoire. Comme cela est malheureusement illustré par le cas des huit saoudiens condamnés à mort alors qu'ils étaient mineurs au moment des faits, le régime saoudien ne respecte cependant que rarement sa propre législation.

À signer / renvoyer avant le 14 décembre 2023 !

Signer en ligne ou télécharger & imprimer la feuille de pétition :

bit.ly/2023-pétition-Arabie-saoudite



Mahdi Al-Mohsen risque également la peine de mort pour des événements survenus dans son enfance. Sa situation pénale actuelle est inconnue.

Dans la pétition, nous demandons au Prince héritier de l'Arabie saoudite Mohammed bin Salman :

1. **D'annuler les condamnations à mort de Jalal Labad, Abdullah Al-Derazi, Youssef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj, Ali Jaafar Al Mabiouq, Jawad Qureiris, Ali Hassan Al-Subaiti et Mahdi Al-Mohsen.**
2. **Dans le cas où les peines capitales de ces huit hommes ne seraient pas annulées, nous demandons, à titre subsidiaire, de commuer leur condamnation à mort en une peine privative de liberté appropriée. Conformément au droit saoudien en vigueur, ces sanctions ne devront pas excéder dix ans. Elles devront également tenir compte de la durée de détention déjà effectuée par les jeunes condamnés.**
3. **Lors de la commutation des peines, ou dans le cas de l'ouverture de nouveaux procès, les garanties d'un procès équitable devront être respectées. Les aveux obtenus sous la torture ou la contrainte devront ainsi impérativement être jugés irrecevables.**
4. **Par ailleurs, nous demandons également au Prince héritier d'intervenir pour protéger ces personnes contre tout acte de torture ou traitement cruel, inhumain ou dégradant.**
5. **Enfin, nous requérons une enquête sur les actes de torture que ces derniers ont allégué avoir subi pendant leur détention, afin que toutes les personnes responsables soient traduites devant la justice.**



Disponibles gratuitement dès maintenant :
lanternes et cartes de correspondance

info@acat.ch

+41 (0)31 312 20 44



**Ensemble pour un monde
sans torture ni peine de mort**
Agir contre l'injustice.
Votre don est utile !

Compte bancaire pour votre don
ou collecte:
IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7

**Modèle d'annonce de collecte
pour votre Église :**
bit.ly/2023-action-Arabie-saoudite



La peine de mort, instrument de répression politique

Dans de nombreux pays, la peine de mort sert d'instrument de contrôle politique. Durant l'année 2023, l'ACAT-Suisse attire l'attention sur cette réalité et appelle à agir contre cette peine inhumaine et cruelle.

→ Abonnez-vous à nos actions via mail à info@acat.ch ou suivez-nous sur www.acat.ch ou sur les médias sociaux !



facebook.com/ACATSuisse



instagram.com/acat_ch



twitter.com/acat_ch

Impressum

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier, Katleen De Beukeleer (coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Christine Morerod, Bettina Ryser Ndeye, Markus Vögtli **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture • Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en
bonnes mains.**

-- L'Arabie saoudite et la Suisse --

Les relations économiques s'intensifient

Pendant soixante ans, l'économie saoudienne a principalement vécu du pétrole. Face au tournant énergétique et à la volatilité du prix de l'or noir, le prince héritier Mohammed bin Salman (MBS) diversifie actuellement l'économie. Cela se ressent également en Suisse. Début 2023, la Saudi National Bank a investi 1,4 milliard de francs dans le Crédit Suisse. Avec la reprise en urgence de cette banque par l'UBS, cet argent était en grande partie perdu ; mais l'importance de l'Arabie saoudite pour l'économie suisse continue de croître. Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays est passé de 2,2 milliards de francs en 2020 à 5,6 milliards en 2022. Les échanges portent principalement sur des métaux précieux, des métaux, des produits pharmaceutiques, des instruments de précision, des montres et des bijoux. La Suisse livre également du matériel de guerre à l'Arabie saoudite, pour une valeur de 11 millions de francs en 2022. Une centaine d'entreprises suisses sont implantées en Arabie saoudite et la tendance est à la hausse. Le ministre saoudien des investissements Khalid A. Al-Falih a été cité comme suit dans le Tages-Anzeiger au printemps : « [La Suisse] a une grande réputation. C'est la destination de vacances préférée des Saoudiens. Et elle est le numéro un mondial en termes d'innovation. Nous voulons en tirer des leçons. En contrepartie, nous offrons des possibilités de croissance aux entreprises suisses ».

Le shopping saoudien parmi les stars mondiales du football comme Cristiano Ronaldo, Karim Benzema et Neymar, qui ont tous été transférés dans des clubs saoudiens pour des sommes faramineuses, fait également partie des plans d'ascension de l'État du Golfe vers le rang mondial.

Le fait que le meurtre de Khashoggi n'ait suscité que brièvement l'indignation internationale confirme la ligne d'action de MBS : le développement économique et la promotion de l'image vont de pair avec la terreur mise en œuvre contre sa propre population. Il n'est guère étonnant que les condamnations à mort de jeunes Saoudiens pour des motifs politiques sont à peine évoquées au niveau international.